



Mairie de St-Julien

Compte-rendu du Conseil municipal du 31 janvier 2018

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JULIEN EN BEAUCHÊNE, convoqué par courrier distribué le 25 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie.

Etaient présents :

Bérard Jacky, Bermond Gilbert, Fabre Nancy, Gauthier Jean-Pierre, Kortz Sylvain, Schneyder Lætitia, Vallier Jean-Claude, Vialet Baptiste.

Trois conseillers étaient absents et excusés :

Caserta Carole, Pascal Alain (procuration à Jean-Claude Vallier), Serri Jean (procuration à Jean-Pierre Gauthier).

Secrétaire de séance : Lætitia Schneyder.

Le Maire ouvre la séance à 14h30.

Le Maire indique que suite à la question qu'il a posée à la Préfecture concernant la tenue de cette réunion, il a, pour tenir compte des instructions données, convoqué le Conseil dans le bâtiment Mairie, mais préparé la salle polyvalente pour permettre au public, nombreux, d'assister à la présentation par la société Valorem du projet éolien .

Il suspendra le Conseil pour rejoindre la salle polyvalente, une fois l'ordre du jour du Conseil épuisé.

*** Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2018.**

Le Maire indique que le compte-rendu du C.M. du 17 janvier 2018 n'a pas donné lieu à des remarques des élus et propose que le Conseil l'adopte définitivement.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des présents et représentés.

*** Motion pour le maintien de la Trésorerie de Serres**

Le Maire expose que les deux conseillers départementaux (Françoise Pinet et Gérard Tenoux) ont rédigé une motion pour le maintien de la Trésorerie de Serres, motion envoyée à chacune des communes dépendant de cette trésorerie, afin de protester contre le projet de fermeture de cette Trésorerie.

Après lecture de la motion, le Maire demande l'avis du Conseil pour voter cette motion.

Le Conseil donne son accord au maire pour signer la motion (unanimité).

*** Subventions 2018**

La Mairie a reçu des demandes de subventions de la part des organismes suivants :

Secours catholique et Secours populaire.

Le Maire propose au Conseil de ne pas accorder de subventions à ces organismes, qui n'ont jamais reçu d'aide de la commune. Monsieur Vialet pense qu'il faut peut-être ne pas rejeter ces demandes, sans en discuter plus complètement. Le Maire propose, compte-tenu qu'aucune autre demande de subvention n'est parvenue en Mairie, de reconsidérer les demandes lorsque les autres sollicitations des associations seront arrivées.

Ce point de l'ordre du jour ne donne donc pas lieu à délibération.

*** Moratoire pour une demande de subvention au titre du SIPL (soutien à l'investissement public local) pour l'isolation du bâtiment "Créations du Bochaine"**

Le Maire indique que la demande de subvention soumise à la région PACA au titre du FRAT "toutes communes" n'a pas été prise en compte. Il lui semble impossible d'autofinancer un investissement pour ce

bâtiment, qui représenterait une large proportion des 115 k€ de travaux estimés. Comme la DETR ne finance pas les travaux pour un bâtiment communal abritant une activité commerciale, et qu'il n'est pas du tout certain qu'un financement SIPL soit obtenu, il propose de suspendre les demandes qui ont été faites pour ce bâtiment.

Avis favorable du Conseil Municipal (9 voix pour, 1 abstention).

*** Demande de subvention pour l'installation d'un sas d'étanchéité devant l'entrée du bâtiment Créations du Bochaine.**

Les travaux exposés ci-dessus comprenaient trois volets, une isolation toiture, une isolation façades, et une véranda à installer devant l'entrée du bâtiment, située au nord et source de déperditions très importantes. Il apparaît judicieux, puisqu'il est compliqué de recevoir un soutien financier pour l'ensemble des travaux, de se limiter à une demande de subvention concernant uniquement la Véranda destinée à protéger l'entrée de ce bâtiment.

Le Conseil autorise le Maire à demander des pré-devis, et à constituer un dossier de demande de subvention à la région PACA, dans le cadre d'un "FRAT petite commune" (unanimité).

*** Vente d'une partie de parcelle communale à la SCI Le Rose.**

Le Maire indique que ce point de l'ordre du jour ne peut pas être traité. Il s'agit pour la commune de céder à la SCI Le Rose une surface de terrain de moins de 5000 m², sur laquelle se trouve une source d'eau qui alimente les habitations du Domaine. Mais le bornage mis à disposition par le géomètre n'est pas complet, et il est donc prématuré de délibérer sur ce point de l'ordre du jour.

**La séance est suspendue à 14h50, pour présentation publique du projet Valorem,
et le Conseil sera réputé terminé à la fin de cette présentation.**